

Regards sur le droit autochtone : Accord de conservation tripartite entre le gouvernement fédéral, la Colombie-Britannique et le Conseil des Leaders des Premières Nations

28 NOVEMBRE 2023 1 MIN DE LECTURE

Expertises Connexes

- [Affaires réglementaires, Autochtones et environnement](#)
- [Environnement](#)
- [Infrastructures](#)
- [Mines et ressources naturelles](#)

Auteur: [Maeve O'Neill Sanger](#)

Un récent accord tripartite entre le gouvernement fédéral, la province de la Colombie-Britannique et le Conseil des Leaders des Premières Nations sur la conservation de la nature pourrait servir de modèle pour une plus grande participation des Autochtones à la prise de décisions concernant la gestion des terres. C'est le message central qui a été communiqué lors du webinaire « Regards sur le droit autochtone » de novembre, animé par les sociétaires Maeve O'Neill Sanger et Lisa Manners.

L'accord tripartite non contraignant établit une collaboration entre les parties sur la conservation de la nature et la gestion des terres en Colombie-Britannique. Les principes sous-jacents de la loi de la Colombie-Britannique intitulée *Declaration on the Rights of Indigenous People Act* figurent au premier plan dans l'accord. Cet accord est le premier du genre à inclure une partie représentant explicitement les peuples autochtones de la région touchée.

Un comité tripartite provisoire sur la nature a été créé. Au-delà de la coordination des activités menées dans le cadre de l'accord, le travail du comité doit encore être défini par un mandat qui devrait être établi au cours de l'année prochaine.

[Regardez l'intégralité du webinaire](#) (en anglais seulement).